

Les différents types de société impliquant les Kinésithérapeutes et les obligations légales de communication au CDO

Les sociétés impliquant des kinésithérapeutes se développent de plus en plus, en réponse à de nouveaux besoins et à l'évolution de notre profession. Il est essentiel de bien comprendre les spécificités de chaque type de société.

Afin de vous accompagner au mieux dans votre exercice, le Conseil national de l'Ordre des Masseurs-kinésithérapeutes a réalisé un document détaillant les principales formes de société. Vous pourrez le télécharger à l'aide de ce lien :

<D:\Documents\C.D.O.M.K Documents\Communication CDO - Newsletters\Newsletters 2024\N° 113 - Sociétés de kinésithérapie et obligations légales\Les différents types de sociétés impliquant des kinésithérapeutes.pdf>

De plus vous trouverez dans cette newsletter un rappel concernant l'obligation de communication à votre Conseil départemental de tout changement administratif, modification de conditions d'exercice ou signature d'un document officiel que vous pouvez consulter également à l'aide de ce lien :

<D:\Documents\C.D.O.M.K Documents\Communication CDO - Newsletters\Newsletters 2024\N° 113 - Sociétés de kinésithérapie et obligations légales\infographie-obligation-deontologique-dinformation-et-de-communication-aupres-de-lordre.pdf>

Pour le CDO26

Serge ROUDIL
Président